



Réunion de Bureau de la CLE

COMPTE RENDU

CASTILLON-LA-BATAILLE, SALLE DU CONSEIL,
8 septembre 2020

Membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau
ou CLE Dordogne Atlantique

☒ 8 membres présents ou représentés

Ordre du jour :

Points décisionnels / Points informatifs

- Introduction et validation du compte-rendu de la précédente réunion de la CLE
- Transformation « Syndicat mixte / EPTB »
- Diagnostic du SAGE
 - Retours sur les séances de travail « pré-enjeux »
 - Reformulation des enjeux et avis
- Actualités / Questions diverses

Etaient présents ou représentés (8 membres) :

Collège des collectivités (2 membres présents) :

M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

M. Jean GALAND, Conseiller départemental de Gironde

Collège de l'Etat (2 membres présents ou représentés) :

Mme. Céline DELRIEUX, représentante de la Préfecture de Dordogne

Mme. Célia NIGAY, représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Collège des usagers (4 membres présents ou représentés) :

M. David THOMAS ARCHAMBEAU, représentant d'Electricité De France UP Centre

M. Jean-Marc GAROT, représentant de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

M. Georges BARBEROLLE, représentant de l'Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

M. Éric SOURBE, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Assistaient également à la réunion :

M. Jacques BREILLAT, Maire de la commune de Castillon-la-Bataille

Mme. Nathalie JACQUEMIN, Département de la Dordogne

Mme. Arancha SIMO, Département de la Gironde

M. Arnaud DENOUEIX, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

Mme. Bénilde HUGON, Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Mme. Christine GUERIN, EPIDOR

Excusés :

Collège des collectivités

M. Alain MAROIS, Conseiller départemental de Gironde

M. Frédéric DELMARES, Conseiller syndical d'EPIDOR

M. Michel MILLAIRE, Maire de la commune Les Billaux

Collège des usagers

M. Jean-Michel GRANGER, Président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne



Introduction

M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE, ouvre la réunion à 14h30. Il introduit la séance de travail en remerciant le Vice-Président, M. GALAND, pour sa présence et M. BREILLAT, Maire de Castillon-la-Bataille pour son chaleureux accueil en la salle du conseil municipal. En préambule, il souligne le caractère stratégique de la séance, s'agissant de s'exprimer et de s'entendre sur les enjeux du bassin Dordogne Atlantique. Il complète en indiquant que du choix des enjeux dépendront les orientations de la stratégie territoriale.

Mme. Christine GUERIN propose que soit fait un tour de table des présents, compte tenu de la nouvelle représentation de la Préfecture coordinatrice de la Dordogne au sein de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique.



Adoption du compte-rendu de la précédente réunion de CLE

M. Serge FOURCAUD indique que le compte-rendu adressé préalablement à la tenue de la présente séance du Bureau n'a fait l'objet d'aucun retour.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, **le compte-rendu de la réunion de la CLE du 15 octobre 2019 est validé par les membres du Bureau de la CLE.**

Mme. Christine GUERIN indique que cette validation sera confortée, lors de la prochaine séance de CLE, par une adoption de ses membres. Le renvoi au compte-rendu de la précédente CLE avait surtout vocation à faire « lien » avec les étapes antérieures de travail.

Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 15 octobre 2019, portant sur les tables-rondes organisées autour des 12 propositions de ce qui est « en jeu » sur le territoire du SAGE, est validé à l'unanimité. Son adoption définitive sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de CLE.



Transformation d'EPIDOR : « syndicat mixte / EPTB »

M. Serge FOURCAUD et M. Jean GALAND, es qualité de conseiller syndical d'EPIDOR, rappellent à l'assistance qu'EPIDOR est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'évolution de ses statuts. De structure interdépartementale (création en 1991) - Puy de Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne, Gironde - l'établissement est devenu un syndicat mixte ouvert par intégration de la Région Nouvelle Aquitaine et du département de la Charente. Cette évolution statutaire s'accompagne d'un renouvellement de sa reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Dordogne, comme souhaité par le conseil syndical d'EPIDOR le 20 février 2020.

M. FOURCAUD précise que la demande de transformation adressée, par EPIDOR, au Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne et au Comité de bassin a reçu un avis favorable de la part des deux instances.

Mme. Christine GUERIN précise que ces avis favorables rendent compte de la capacité éprouvée de

l'établissement à l'exercice des missions définies aux articles L213-12 du Code de l'environnement.

M. FOURCAUD indique qu'au même titre que les trois autres commissions locales de l'eau du bassin de la Dordogne, la CLE du SAGE Dordogne Atlantique est aujourd'hui consultée pour rendre un avis sur ce point.

Après mise en délibération auprès de l'ensemble des membres présents du Bureau, **l'avis est réputée favorable et sans réserve.**

Dans le cadre de la procédure de transformation du syndicat mixte ouvert, EPIDOR, en EPTB Dordogne, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne Atlantique, au travers de son Président, est consulté pour donner un avis. Après délibération, le Bureau de la CLE donne un avis favorable et sans réserve à cette évolution.



Diagnostic du SAGE : retour sur les séances de travail collectif

Le Président donne la parole à Mme. Christine GUERIN pour aborder les points à l'ordre du jour inhérents à la phase de diagnostic du SAGE, et aux enjeux.

Mme. Christine GUERIN souligne que parmi les documents remis en début de séance, celui intitulé « mémo » est complémentaire à la présentation orale. Afin de ne pas alourdir cette dernière, le *mémo* rend compte de points clés administratifs et de retours d'expérience, soit :

- De rappels quant à : 1/ l'articulation générale des phases d'élaboration du SAGE ; 2/ ce qu'est le diagnostic ; 3/ les attendus et méthodes de concertation retenue par la CLE
- Des retours de séances de travail collectif autour de 12 propositions initiales de pré-enjeux (CLE du 15 octobre 2019 et commissions thématiques des 14 et 16 janvier 2020).

De manière synthétique, elle explique que chacun des ateliers de travail – séance de la CLE du 15/10/2019, commissions thématiques des 14 et 16 janvier 2020 – a rassemblé entre 20 et 30 participants (avec une minorité d'élus). Comme détaillé dans le *mémo*, elle indique que ces différentes rencontres se sont avérées constructives, ne serait-ce que par l'expression d'idées et par les débats suscités. Le couplage réunion technique / visite de terrain, format retenu pour les commissions thématiques du 16 janvier, a été fortement plébiscité. La démonstration par l'exemple semble être un levier important de sensibilisation/compréhension des acteurs locaux aux différents enjeux. Mme. GUERIN complète ses propos en listant quelques *retours clés* des réunions :

- La nécessaire reformulation collective des idées.
- L'importance de traiter les sujets du **ruissellement**, des **milieux humides**, du **bouchon vaseux**, de la **gouvernance**, de l'**empreinte des activités humaines sur la quantité/qualité des eaux** (prélèvements, pollutions, continuité écologique, ...), « l'effacement » des affluents vis-à-vis de la Dordogne et la valorisation de l'ensemble, le caractère riche et patrimonial de la biodiversité, l'aménagement du territoire (cohérence, enjeu « eau », vision collégiale).
- L'opportunité représentée par l'outil SAGE.
- Le rôle fondamental de la CLE : une instance à conforter.

- L'importance de **se soucier et d'intégrer les effets du changement climatique**.
- La consolidation primordiale de la connaissance et du partage de celle-ci.

Enfin, elle rend compte du fait que la pertinence des 12 propositions d'enjeux, respectant initialement le cadre des quatre thématiques majeurs – quantité, qualité, milieu, aménagement/paysages/gouvernance – a été discutée. Mme. GUERIN insiste sur ce dernier point qui justifie, à lui-seul, l'indispensable reformulation des enjeux du SAGE, ce sur quoi tous les membres du Bureau s'accordent.



Figure 1 : Extrait de la présentation – slide 6

Dans une optique de co-construction du diagnostic du SAGE, les acteurs territoriaux (CLE et autre public) ont été amenés à s'exprimer sur 12 propositions d'enjeux, articulés autour de quatre grandes thématiques.

Ces rencontres perçues très positivement ont été l'occasion de travailler sur les atouts et faiblesses inhérentes à ces enjeux et, plus généralement, sur les problématiques essentielles à traiter pour le SAGE. Pour exemple : le ruissellement, le bouchon vaseux, l'articulation/valorisation Dordogne et affluents, l'empreinte des activités humaines, la biodiversité riche et patrimoniale. L'outil SAGE et la CLE sont apparus comme des opportunités fortes pour le territoire.

Enfin, la pertinence des pré-enjeux a été questionnée, incitant à une reformulation de ceux-ci.



Diagnostic du SAGE : reformulation des enjeux

Dans la perspective d'une reformulation des enjeux du SAGE, **Mme. Christine GUERIN** rappelle que :

- Cette étape est un préalable indispensable et fondateur des scénarii du SAGE ;
- L'ambition exprimée de la CLE est d'aller, dans la mesure du possible, vers la formulation d'enjeux très spécifiques au territoire ;
- La CLE est soucieuse de disposer d'enjeux intégrateurs des travaux collectifs (« des enjeux par et pour le territoire »).

Avant la présentation des 10 (+1) enjeux reformulés, Mme. GUERIN indique que, **pour aider à la projection et pour les légitimer**, à chacun d'eux est joint :

- Une ou des pistes d'actions très stratégiques, à savoir un ou des leviers phares autour du(des)quel(s) construire l'action ;
- Une pré-liste de politiques associées aidant l'enjeu, en d'autres termes, un premier inventaire des démarches intégratrices de l'enjeu.

La présentation de l'animatrice décline, sans notion de priorité aucune, les 10 enjeux :

↳ **6 enjeux « territorialisés »** c'est-à-dire *intéressants une partie spécifique du bassin*.

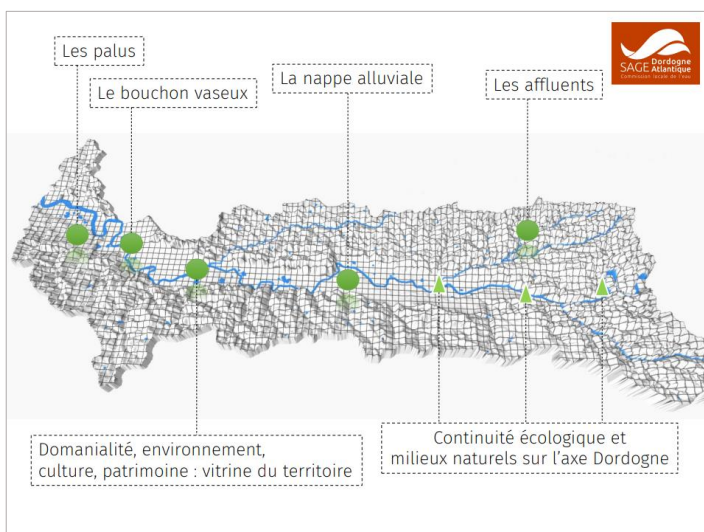


Figure 2 : Extrait de la présentation – slide 8

¹ AEAG-Géodiag, année 2018. « Identification des cours d'eau ruraux recalibrés du bassin Adour-Garonne et définition d'une stratégie

↳ **4 enjeux plus « thématiques »** et pour lesquels la territorialisation est superfétatoire.

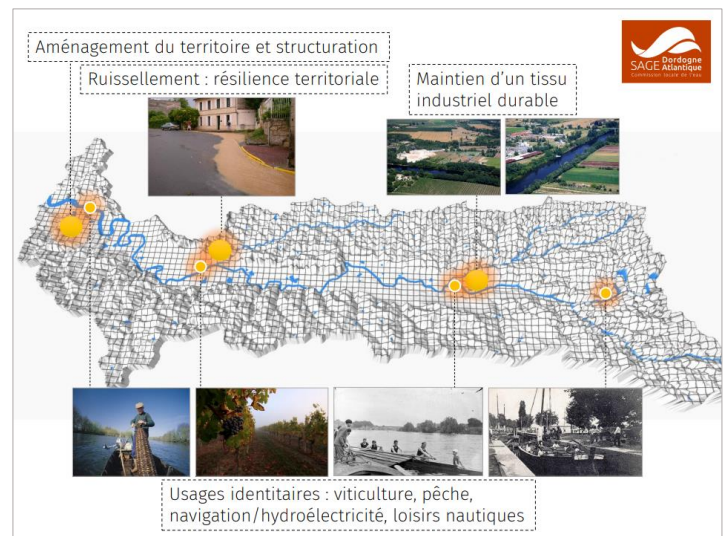


Figure 3 : Extrait de la présentation – slide 9

Enjeu - Les affluents de la Dordogne

Mme. GUERIN complète la reformulation de l'enjeu par les questions « quelle ambition pour les affluents ? peut-on imaginer des affluents vivants ? » ; la modification des fonctionnalités hydrodynamiques étant intimement liée à ces questions.

Mme. Célia NIGAY rappelle qu'un récent rapport de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne¹ rend compte de l'artificialisation quasi-intégrale des linéaires de cours d'eau ruraux dans l'emprise du district hydrographique. Si l'étude ne conclut pas sur l'inutilité de l'action pour « plus de naturalité » des cours d'eau, elle oriente davantage vers l'idée de travailler à « un état et un fonctionnement nouveaux » (Source : AEAG-Géodiag, 2018) comme le souligne Mme. NIGAY ; un retour à un soi-disant état initial serait illusoire.

d'accompagnement des maîtres d'ouvrage compétents sur ces cours d'eau ». Rapport d'étude (version finale), parties A, B et D, 168p.

Mme. GUERIN renvoie aux notions de têtes de bassin versant (petit chevelu contributeur essentiel à l'alimentation des cours d'eau d'ordre supérieur²), de continuité écologique (notamment en extrême aval), de confluence (Dordogne / affluent) ainsi que de conservation des corridors en « bon état » (réservoirs, couloirs pour les espèces protégées).

Mme. NIGAY profite de cette intervention pour informer l'auditoire du prochain lancement, à une grande échelle³, d'une étude d'inventaire et de caractérisation des zones humides sur une partie du territoire de compétence de la CAB (Communauté d'Agglomération de Bergerac).

Mme. Nathalie JACQUEMIN interroge sur les bénéfices qui pourraient être attendus de la destruction systématique des obstacles à la continuité écologique, notamment par effet de reprofilage du lit et de la ligne d'eau (incidences notamment sur les points de sources). Mme. GUERIN répond qu'en effet la question de « retour à plus de naturalité » des affluents de la Dordogne s'accompagne d'un rééquilibrage général de la dynamique des cours d'eau et des usages associés. **M. Éric SOURBE** met en garde quant aux incidences sur les usages de l'eau, notamment sur les prélèvements.

M. Jean GALAND rebondit sur cette question en demandant que soit ajouté aux éléments descriptifs/justificatifs de l'enjeu, les excès de prélèvements en eau sur les affluents. M. SOURBE indique que lesdits prélèvements agricoles sont de moins en moins nombreux sur le petit chevelu. M. GALAND rétorque qu'au vu des effets escomptés du changement climatique, une évolution générale des pratiques agricoles est sans doute nécessaire : abandon progressif des cultures les plus demandeuses en eau, modèles culturels plus propices à la rétention d'eau et à la limitation des transferts (rangs dans le sens contraire de la pente, embocagement, ...). M. SOURBE dit que la chambre agricole travaille déjà à ces sujets. M. GALAND insiste sur l'importance d'**avancer de manière collégiale** sur ces questions, estimant que la raréfaction de l'eau de plus en plus manifeste chaque été, ne laisse plus l'opportunité de « tester » ; il faut réellement et concrètement aller de l'avant pour espérer maintenir des cours d'eau vivants. Mme. GUERIN rappelle que la vocation du SAGE, comme scandé depuis son lancement, n'est pas à créer un bassin sanctuaire mais bien à œuvrer pour le maintien des activités dans le respect de l'environnement, plus particulièrement des rivières et des milieux humides associés.

Enjeu - La continuité écologique et les milieux naturels sur l'axe Dordogne

Mme. GUERIN indique que cet enjeu renvoie aux notions de **transferts de flux** (sédiments, débits), de **libre circulation des poissons** (des grands migrateurs en premier lieu) et de **corridors écologiques** de la Dordogne notamment représentés par les bras morts et les zones de frayères. A cette question, elle associe les barrages du Bergeracois (des obstacles en travers), l'hydrologie « artificialisée » de la Dordogne, ainsi que les effets induits en termes de biodiversité (espèces et habitats) et d'usages.

M. David THOMAS ARCHAMBEAU demande que le terme « verrous » utilisés dans la présentation soit remplacé par « obstacles » (terme moins négatif). Par ailleurs, concernant les pistes d'actions très stratégiques, il propose que le SAGE soit plus ambitieux et inscrive comme levier d'actions le projet démonstrateur Dordogne 2050 « *Valorisations des barrages et du canal de Lalinde en Bergeracois* ». Il précise que le projet, dans son ébauche actuelle, va jusqu'à une reconfiguration de Mauzac pour « être à l'équilibre écologique ». Et d'ajouter que tant qu'existera le tronçon court-circuité, les attendus en matière de montaison/dévalaison des migrateurs ne pourront être satisfaisants. Sur l'aspect « pistes d'actions très stratégiques », Mme. GUERIN complète en indiquant que l'idée de fixer des objectifs pour garantir des corridors écologiques (comme levier principal d'actions) sous-tend notamment : 1/ la prise en compte de tous les migrateurs (non du saumon seul comme il est d'usage, notamment pour la passe de Mauzac, ce qui confirme Mme. NIGAY) ; 2/ le taux de transfert cumulé des trois barrages par les migrateurs.

M. Jean-Marc GAROT demande également que soit ajoutée l'adjectif « professionnelle » au mot pêche.

Mme. GUERIN répond positivement aux demandes de modifications inhérentes à la présentation projetée. Elle prend note également de la demande d'EDF d'aller plus loin en matière de stratégie d'actions. Elle rajoutera l'étude Dordogne 2050 dans les politiques associées à l'enjeu.

Enjeu - Les palus

Mme. GUERIN explicite l'enjeu sous l'angle : patrimonial (*un patrimoine naturel et culturel à préserver*) ; humain et économique (*un espace à partager et à vivre*) ; de la gouvernance (*des liens à développer*) ; du changement climatique (*un devenir très incertain*).

² Cours d'eau de rangs de Strahler 1 et 2 = 50 à 70% de l'alimentation en eau des cours d'eau d'ordre supérieur (Source : Alexander et al., 2007).

³ 2 EPCI concernés.

Elle insiste sur la spécificité de ce territoire de basse Dordogne et sur l'opportunité qu'il peut offrir aux acteurs locaux : un **espace de transition** (entre terres et eau), **fortement exposé aux effets du changement climatique** (en particulier à la montée du niveau marin), dont les **richesses environnementale et culturelle demandent à être mises en valeur et protégées**. Elle souligne que l'espace des palus, secteur majeur de milieux humides pour le SAGE, rejoint également l'ambition de travailler sur l'inter-SAGE : des palus qui trouvent leur continuité sur le bassin de l'Isle et sur l'estuaire girondin (respectivement SAGE Isle-Dronne et SAGE Estuaire de la Gironde & milieux associés).

M. SOURBE revient sur le fait que les palus sont des terres gagnées sur l'eau et sur la notion d'entretien d'espaces que cela peut suggérer.

Mme. GUERIN informe les membres du Bureau d'un projet LIFE « changement climatique – palus » porté par l'ASA (Association Syndicale Autorisée) d'Arveyres-Génissac. Ce projet devrait être déposé en octobre 2020 auprès de la Commission européenne. Elle souligne tout l'intérêt de la démarche et évoque la volonté de l'ASA d'être dans une démarche d'exemplarité ; les questions d'environnement mais également d'économie « alternative » (tourisme environnemental notamment) sont sous-jacentes à celles, plus spécifiques, de protection/valorisation de l'environnement dont les zones humides prioritairement. Elle ouvre le débat sur l'élaboration à plus grande échelle d'un projet LIFE changement climatique sur les palus de basse Dordogne (Isle aval compris).

L'ensemble des membres s'accorde sur l'attention et l'énergie à octroyer à ce sous-territoire, si caractéristique et emblématique de l'aval du bassin de la Dordogne.

Enjeu - Le bouchon vaseux

Mme. GUERIN ouvre les échanges sur cet enjeu en relevant la demande qui a émané des différents ateliers de faire de ce phénomène un enjeu, à proprement parler, du SAGE Dordogne Atlantique.

A l'exposé des éléments descriptifs de l'enjeu, M. THOMAS ARCHAMBEAU demande que l'argumentaire du modèle d'exploitation de la chaîne hydroélectrique ne figure pas en premier lieu. Et de préciser qu'il convient de rattacher au processus de bouchon vaseux les apports sédimentaires à la Dordogne aggravés par : 1/ les sols nus hivernaux (pratiques agricoles) ; 2/ les

transferts de la Garonne à la Dordogne (transferts de flux et incidences de la métropole Bordelaise).

Mme. GUERIN répond que la présentation, en l'état, ne vise pas à jeter l'opprobre sur la production hydroélectrique de Dordogne ; néanmoins, elle rappelle que les derniers travaux de synthèse sur le bouchon vaseux⁴ mettent clairement en évidence les rôles majeurs (extraits du fascicule de 24 pages « *Garonne, Dordogne, et bouchon vaseux estuarien : des destins liés* », 2019) :

- Sur la Garonne, du stockage et des prélèvements agricoles
- Sur la Dordogne, du stockage dans les grandes retenues hydroélectriques et de la modification du régime de débits
- Sur le système Garonne-Dordogne-Estuaire, de la hausse du niveau marin.

Elle clôt le débat en indiquant que l'enjeu « résilience du territoire au ruissellement » intègre la problématique des transferts sédimentaires et des polluants ; les apports contributeurs de l'engraissement du corps sédimentaire du bouchon vaseux seront notamment à traiter via cet enjeu.

Mme. NIGAY conforte l'idée que la présentation ne priorise pas, mais confirme l'influence indéniable des barrages hydroélectriques de Dordogne sur le bouchon vaseux.

Mme. GUERIN apportera une modification de l'ordre des argumentaires de l'enjeu, ultérieurement à la réunion de Bureau pour mieux respecter la logique constats/facteurs aggravant du phénomène.

Enjeu - La nappe alluviale

En préliminaire, Mme. GUERIN rappelle que le SAGE Dordogne Atlantique intéresse le réseau hydrographique de surface mais également la nappe des alluvions de la Dordogne.

Mme. Nathalie JACQUEMIN complète et ajuste les propos de l'animatrice en indiquant que :

- Le potentiel du réservoir alluvial de la Dordogne est différent selon les endroits : faible en amont de Bergerac, important plus à l'aval.

La qualité des eaux de la nappe alluviale est, d'une part dégradée par les activités anthropiques de surface, d'autre part très calcaire par moment (son utilisation doit alors se faire en mélange d'eaux souterraines plus profondes et de meilleure qualité).

⁴ Travaux collectifs portés par le SMIDDEST, ayant donné lieu à la parution de deux plaquettes intitulées « *Garonne, Dordogne et bouchon vaseux estuarien : des destins liés* » (l'une de 4 pages, l'autre de 24

pages) et à la tenue d'une journée de colloque dédié au sujet du bouchon vaseux en 2019.

Elle exprime tout l'intérêt qu'il y a à se préoccuper de cette ressource et à en faire **un véritable enjeu pour le bassin Dordogne Atlantique**. Elle insiste sur la problématique de surexploitation de la ressource Eocène à laquelle les départements de la Gironde et de la Dordogne sont confrontés, ajoutant que sur le Bergeracois, les suivis piézométriques de ces dernières années témoignent d'une stagnation, voire d'une évolution à la hausse des niveaux d'eau Eocène. Elle conclut en la nécessité d'une véritable réflexion à mener sur l'optimisation de cette ressource [les alluvions de la Dordogne] dans un contexte de tension sur l'Eocène⁵ et de changement climatique, ce qui implique la création d'outils de gestion robuste de la nappe alluviale.

Mme. Arancha SIMO signale que dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'eau potable de la Gironde, un travail en association interdépartementale sur l'optimisation de la ressource alluviale est d'ores et déjà prévu. Elle indique que via l'intégration du changement climatique, le schéma prendra en compte la question des ouvrages AEP [nappe alluviale] abandonnés, notamment dans une perspective de réutilisation.

Mme. JACQUEMIN rebondit sur ce sujet en évoquant le PAE (Projet Alimentaire d'Excellence) du Bergeracois qui, entre autres, ambitionne le développement du maraîchage bio sur des surfaces données de la plaine alluviale de la Dordogne ; les captages AEP abandonnés de la nappe alluviale sont directement concernés. Elle relève le caractère séduisant de la démarche mais insiste sur le fait que sa réussite est conditionnée aux débouchés des produits maraîchers cultivés.

Mme. NIGAY manifeste son intérêt vis-à-vis de cette masse d'eau (et a fortiori de cet enjeu SAGE) que le SDAGE Adour-Garonne reconnaît en état dégradé sur le plan qualitatif : « *une porte d'entrée intéressante et aussi un argument moteur pour le SAGE* ».

Enjeu - La résilience du territoire vis-à-vis du ruissellement

A l'image du bouchon vaseux et des zones humides, Mme. GUERIN fait écho du fort intérêt exprimé pour cet enjeu dans le cadre des différents ateliers.

Elle indique que ce sujet, parce qu'il est peu ou mal appréhendé, reste assez difficile à caractériser et à territorialiser. **Mme. Céline DELRIEUX** dit que cela se ressent dans la présentation. Mme. GUERIN lui apporte un certain nombre d'éclairages sur les différents arguments avancés.

Une formulation générale des éléments descriptifs de l'enjeu, conjointement avec la DDT24 est proposée pour satisfaire aux attendus de la Préfecture coordinatrice du SAGE.

Mme. Bénilde HUGON mentionne l'existence d'une carte des assolements : carte RPG (Registre Parcellaire Graphique), actualisée chaque année. Mme. GUERIN souligne le caractère non exhaustif de cette donnée cartographique qui rend compte, uniquement, des parcelles bénéficiant des aides de la PAC (Politique Agricole Commune).

M. SOURBE demande une justification de l'expression « uniformisation des paysages ». Mme. GUERIN indique faire référence à la tendance affectant le bassin en matière de pratiques culturales ; qu'il s'agisse notamment des parties amont et aval du bassin Dordogne Atlantique, l'évolution de l'occupation des sols va dans le sens de la culture unique ou largement dominante d'une espèce végétale (monoculture). Le modèle polyélevage /polyculture, pour exemple décrit dans le cadre des travaux de chartre foncière (site projet du Bergeracois), est en fort déclin, voire a totalement disparu par endroits. Dans le cas des palus, l'élevage, la plupart du temps, a disparu au profit de cultures céréalières (maïs en particulier), voire de vignes. Elle ajoute que ce phénomène fait écho à la tendance observée à l'agrandissement des exploitations et, avec eux, à l'augmentation de l'emprise des parcelles cultivées ainsi qu'à la disparition des bocages.

Enjeu - Usages identitaires : viticulture, pêche, navigation/hydroélectricité, loisirs nautiques

En préliminaire de l'enjeu, Mme. GUERIN revient sur le terme « identitaires » usité dans la formulation de l'enjeu ; elle explique que son emploi ne renvoie pas à l'idée de quelque chose de figé et ne pouvant évoluer, mais bien plus à « ce qui fait le territoire » (ce qui le caractérise, son histoire et son identité).

Concernant les phytosanitaires, M. SOURBE s'interroge sur l'affirmation de l'omniprésence des phytosanitaires dans les eaux superficielles et souterraines (alluvions de la Dordogne). L'animatrice renvoie à la séance de Bureau du 29 juin 2018 durant laquelle il avait été fait état du traitement de l'ensemble des données analytiques disponibles (*Source : SIE Adour-Garonne*), de 2008 à 2015 inclus. L'un des constats forts intéressait la quantification, sur tous les cours d'eau mesurés (idem pour la nappe alluviale), de phytopharmaceutiques. Mme. GUERIN ajoute qu'à cette occasion, les membres du Bureau s'étaient accordés

⁵ « L'eau des alluvions de la Dordogne peut être exploitée pour l'eau potable ».

sur le fait que :

- Il était difficile, voire inutile, de travailler dans le cadre du SAGE sur les substances interdites retrouvées.
- Il était préférable de travailler sur les molécules toujours quantifiées dans les eaux.

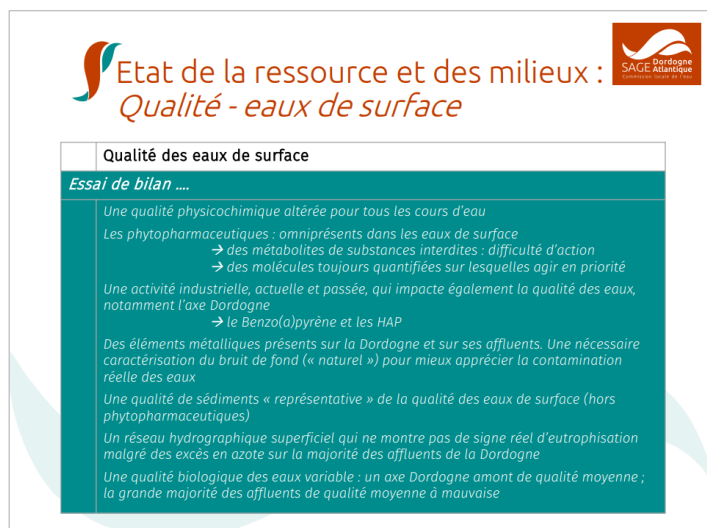


Figure 4 : Extrait de la présentation, Bureau du 26 juin 2018 – slide 11

Pour ce qui est des activités de loisirs nautiques et de leurs exigences d'exercice (qualité/quantité), Mme. GUERIN évoque la notion de compatibilité d'usages. Elle donne pour exemple le cas du Bergeracois où la politique du département (24) favorise la baignade sur l'axe Dordogne, a fortiori, à Bergerac alors qu'en partie amont se concentrent les rejets d'industries dites « lourdes ». Dans le cas de l'aboutissement d'un projet de type « stade d'eaux vives », elle interroge sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir, et dont le SAGE pourrait se saisir, de créer une charte « qualité d'eaux vives » (pour exemple) ; une telle démarche renverrait alors à la garantie de la santé publique.

A l'énoncé des pistes d'actions très stratégiques, Mme. GUERIN parle brièvement des échanges qu'elle a eu avec les représentants de la filière viticole Bergerac-Duras quelques jours avant. Le projet d'une labellisation « Réserve de biosphère » (ou autre) des vins du bassin est apparu être une piste de travail judicieuse pour faire avancer la filière en matière environnementale : **un levier valorisant mais engageant**. MM. FOURCAUD, GALAND et SOURBE confortent l'idée. M. GAROT demande plus d'explications sur la mention « plan piscicole », rappelant que la Fédération de pêche de Dordogne en a élaboré un pour la période

2017-2022⁶. Mme. GUERIN met plus ou moins en suspend cette question, n'étant pas en mesure, en l'état d'avancement du SAGE, de préciser ce que pourrait recouvrir exactement un tel plan. Il est toutefois à rappeler que le PDPG de la fédération de pêche de la Dordogne ne pourrait se suffire à lui-même, car ne couvrant pas les cours d'eau de Gironde et n'intégrant pas l'activité de pêche professionnelle qui est celle citée sous la désignation de l'enjeu.

Mme. NIGAY fait remarquer qu'il conviendrait de rajouter, parmi les politiques associées à l'enjeu, le projet des 30 000 fermes. Il en sera de même pour le projet démonstrateur Dordogne 2050 attaché au canal de Lalinde et aux barrages bergeracois.

Enjeu - Domanialité, environnement, culture, patrimoine : vitrine du territoire

Mme. GUERIN rend compte du vif intérêt suscité par la valorisation des berges, la mise en scène et en tourisme de la Dordogne et plus globalement sur les tiraillements exprimés, par les acteurs locaux, entre envie et difficulté d'agir. Elle en donne pour exemple la fierté des acteurs de voir leur bassin reconnu par l'UNESCO en tant que Réserve de biosphère et, en même temps, l'absence réelle de matérialisation (« du vivant, du donner à voir ») de cette reconnaissance pour tout un chacun.

Aucune remarque ou objection à cet enjeu n'est formulée par les membres présents du Bureau.

Mme. GUERIN fait observer que l'enjeu touche, directement ou indirectement, le volet touristique ; et de souligner que le Contrat de rivière Dordogne Atlantique (2008-2013) avait fortement travaillé le sujet. M. FOURCAUD confirme et indique que cette démarche était unique et voulue par les pays du Libournais et du Bergeracois, alors fers de lance de cette ambition pour la basse Dordogne.

Enjeu - Le maintien d'un tissu industriel durable

Mme. GUERIN introduit cet enjeu en soulignant la dimension du mot « durable » dans sa formulation : il s'agit bien ici de travailler sur le maintien d'une activité industrielle soucieuse de l'environnement, et notamment pour ce qui a trait à l'eau, des volumes d'eau prélevés et de la qualité des eaux de rejets.

L'animatrice évoque le tissu industriel sur le bassin comme étant, certes diffus, mais bien présent, que ce

⁶ Fédération départementale de pêche de la Dordogne, 2016. « Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles – PDPG, 2017-2022 ». Rapport technique, 31 p. + annexes. Transmis en 2017 à la structure porteuse.

soit sur l'axe Dordogne (amont de Bergerac en particulier avec une activité relativement « ancienne ») et sur ses affluents (papeteries, agroalimentaire/viticulture, ...).

Au-delà de simples considérations environnementales, elle interpelle le Bureau sur les **discordances existantes entre les différentes politiques mises en œuvre** sur le bassin ainsi que les **conflits d'usages induits** : normes de rejets fonction de la nature des activités économiques exercées, mais non du potentiel de résilience du milieu récepteur et/ou de l'usage le plus discriminant de l'eau sur un secteur donné, ...

Elle souligne également la relative difficulté à apprécier l'existant, et a fortiori ses impacts, au regard de la l'acquisition quasi-impossible des données d'entrée. Enfin, elle évoque les différents plans incitatifs en œuvre, pour exemple Act4Nature France (OFB), qui vise l'instauration d'une véritable politique environnementale au sein des TPE-PME.

Les membres du Bureau s'accorde sur cet enjeu sans intervention particulière.

Enjeu - L'aménagement du territoire et la structuration

A la suite de l'exposé de l'enjeu, Mme. DELRIEUX exprime certains désaccords dans la formulation des arguments de l'enjeu. Elle est plus particulièrement interpellée par l'idée « eau / environnement : thématiques apparues au fur et à mesure dans l'élaboration des documents d'urbanisme ». Mme. GUERIN lui explique l'idée : les documents d'urbanisme étaient originellement des documents élaborés sous l'angle urbain et par des urbanistes ; l'intégration des volets environnementaux (dont celui de l'eau) et paysagers est assez nouvelle. Le suivi des PLU-i sur le territoire montre une relative disharmonie dans le traitement de ces volets, notamment par nécessaire évolution du métier des urbanistes. Les bureaux d'étude interrogés confirment la remise en question de leur savoir-faire liée à cette évolution ; ils témoignent également des difficultés : à récupérer les informations utiles à l'analyse de tous les volets d'un document d'urbanisme ; à prioriser la masse d'informations quand, initialement, leurs structures n'ont pas de compétences réelles en environnement (et ce malgré l'intégration dans leurs équipes de paysagistes en particulier). L'orchestration des choses semble être un gage nécessaire et indispensable à l'harmonisation des SCoT et PLU-i entre eux. Mme. DELRIEUX s'accorde avec cette explication mais propose que soit peut-être précisée les grandes

étapes évolutives des documents d'urbanisme dans le temps. Elle évoque également le cas des SCoT du Bergeracois et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour leur cohérence et leur caractère solidaire/complémentaire⁷. Mme. GUERIN rappelle que cette présentation est « simplificatrice » dans les écrits ce qui peut susciter des confusions et/ou des interrogations ; il s'agit malheureusement d'un passage obligé pour assurer une certaine clarté de la présentation. Et d'ajouter que le rapport de diagnostic sera là pour étayer les dires.

Mme. JACQUEMIN confirme que les données *eau* ont souvent du mal à être réellement intégrées dans les documents d'urbanisme, et d'évoquer le cas particulier de l'eau potable : les périmètres de protection de captage sont peu ou pas visibles (« ça ne remonte pas assez »).

Le 11^{ème} enjeu - Contribution à la mise en œuvre du SDAGE et à la DCE : les figures imposées du SAGE

Mme. GUERIN affiche un onzième enjeu intitulé « Contribution à la mise en œuvre du SDAGE et de la DCE : les figures imposées du SAGE ». Il vient répondre aux questionnements du Bureau, notamment de Mme. NIGAY sur l'assainissement.

Elle invoque le critère de priorisation d'actions pour le SAGE : quels leviers, quels sous-territoires, quelles thématiques doivent être privilégier pour espérer une amélioration de l'état des réseaux hydrographiques superficiel et souterrain du bassin Dordogne Atlantique ? Aussi, elle suggère aux membres du Bureau de traiter, de manière plus secondaire, certaines problématiques parce que moins prégnantes, ultérieurement étudiés et/ou déjà fortement pris en compte dans des programmes existants. Elle cite notamment les inondations fluvio-maritimes (avec le PAPI Dordogne et les PPRi), l'assainissement collectif des eaux usées (sujet majeur du Contrat de Rivière et de son programme d'actions), ...

Le Bureau s'accorde sur la manière de faire et, plus entièrement, sur l'idée que **le premier programme du SAGE ne pourra résoudre tous les problèmes territoriaux en une fois**. M. FOURCAUD appuie cette lecture des choses : l'ambition doit rester forte mais réaliste.

⁷ A noter sur ce point que la structure porteuse de ces deux documents est la même, à savoir le SyCoTeB, ce qui simplifie la cohérence des démarches entre elles.

En fin de présentation et à l'issue des échanges l'ayant ponctuée, Mme. GUERIN invite le Bureau à s'exprimer sur le choix et la déclinaison des enjeux. Aucune opposition n'est formulée. Plusieurs membres du Bureau manifestent leur vif intérêt pour cette approche « décalée » par rapport à nombre de SAGE ; par son abord plus « territorial » et « projet », elle leur semble plus propice au concret et à la réalisation⁸.

M. FOURCAUD et M. GALAND remercient l'animatrice pour le travail et la qualité du travail fourni.

M. FOURCAUD interpelle l'auditoire en reconnaissant que la CLE dispose maintenant d'une **base solide de réflexions dans les étapes à venir de la définition des scénarii et, plus encore, de la stratégie territoriale à adopter.**

A noter par ailleurs, qu'en réponse à l'intervention de début d'exposé de Mme. DELRIEUX, Mme. GUERIN confirme que chacun des enjeux intègrera la question du changement climatique. Elle remémore les étapes d'élaboration du SAGE dont celle, post-diagnostic (formellement), dédiée aux tendances et scénarii. Un rapport intégralement consacré à la question du changement climatique sera prochainement soumis à avis de la CLE ; les effets attendus sur l'eau y seront développés.

Toujours dans la perspective de **donner du concret « à voir » du SAGE**, l'animatrice expose un complément aux enjeux intitulé « allons plus loin ». Il s'agit là de partager, avec les membres du Bureau deux types de propositions d'anticipation et/ou de mise à l'épreuve des idées du SAGE ; plus explicitement :

- De saisir les opportunités de « tester » certains leviers d'actions avant l'approbation du SAGE, ceci via l'organisation et la tenue d'ateliers « confluence » et d'ateliers « ruissellement / résilience ».
- Conforter et/ou définir certains leviers d'actions avec les acteurs intéressés, plus spécifiquement au travers de rencontres avec le secteur viti-vinicole et avec le secteur industriel.

Elle détaille l'exemple des ateliers « confluence » qui se veulent être à l'intersection de deux enjeux du SAGE : 1/ les affluents ; 2/ domanialité, environnement, culture patrimoine : vitrine du territoire. Après avoir expliqué que le terme « confluence » recouvre ici les aspects hydrographique (environnement) et bâti (façade construite sur la rivière), elle expose le pourquoi, l'objectif général et les moyens attribués à

de tels ateliers. Elle conclut en désignant 3 sites potentiels d'application – les secteurs de Castillon, de Ste-Foy et de Lugon-et-L'Île-du Carnay – l'exercice devant pouvoir être reproductible sur une dizaine de sites distincts. Le Castillonnais serait vraisemblablement le premier site pilote.



Mme. NIGAY interroge sur l'identification de sites plus amont. L'animatrice répond ne pas avoir encore eu l'occasion de se pencher plus avant sur cette partie du bassin.

Mme. GUERIN propose au Bureau d'approuver la démarche et le rapprochement, par EPIDOR, des acteurs du Castillonnais pour recueillir leurs accords préalables à tout engagement d'ateliers. **L'ensemble des membres du Bureau abonde en ce sens.** M. THOMAS ARCHAMBEAU souligne tout l'intérêt qu'il y a à donner de la consistance au SAGE pendant sa phase d'élaboration et s'en félicite.

Pour ce qui a trait aux rencontres, Mme. GUERIN fait part de sa difficulté à cibler de véritables leviers d'actions vis-à-vis des professionnels de la vigne et de l'industrie. Et d'ajouter que cela relève souvent d'une méconnaissance de base (par défaut de données d'entrées disponibles et/ou communiquées) qu'il paraît nécessaire de suppléer **avec** les acteurs concernés eux-mêmes : construire en partenariat et dans la confiance. Elle en profite pour indiquer avoir récemment interviewé le monde viti-vinicole (IVBD, FVBD) dans ce but ; elle confirme que les acteurs économiques, usagers de l'eau, accueillent la démarche positivement : aller à leur rencontre pour mieux comprendre leur métier, pour écouter les difficultés, pour mieux cerner leurs engagements et blocage vis-à-vis de l'environnement.

⁸ « Une voie pour sortir de la simple « bonne intention ».

Mme. JACQUEMIN accueille très positivement cette approche, constatant la difficulté qui demeure notamment en matière d'interactions/d'actions auprès des industriels pour ce qui a trait à l'environnement.

Ce point fait l'unanimité auprès des membres du Bureau qui trouve plutôt novateur et très positif un travail du type.

Les deux propositions – ateliers, rencontres – sont définitivement adoptées par le Bureau. Mme. GUERIN en remercie les membres et fixe l'objectif de la réalisation d'un atelier « confluence en Castillonnais » fin d'année 2020 (sauf contre-ordres sanitaires).

Les 10 enjeux reformulés à partir des travaux collectifs sont adoptés par le Bureau. Six d'entre eux sont « territorialisés », les quatre autres étant plus « thématiques » (mais toujours sous l'angle de la spécificité de bassin).

Un onzième enjeu, plus généraliste, est voué à répondre aux exigences DCE et SDAGE.

Afin de donner plus de matière au SAGE dans sa phase d'élaboration, le Bureau a validé, très favorablement les projets d'ateliers (confluence, ruissellement/résilience) et de rencontres avec les acteurs économiques. Un premier atelier « confluence », s'il est accepté par les acteurs locaux, devrait se tenir fin 2020 sur le Castillonnais.

Points d'actualité

Brièvement, Mme. GUERIN déroule les 5 points d'actualité mis à l'ordre du jour :

- **Dordogne 2050** : projets démonstrateurs. Plusieurs d'entre eux intéressent le bassin Dordogne Atlantique (bassin de la Gamage, canal de Lalinde, barrages du Bergeracois, programme alimentaire bergeracois).
- **Etude ruissellement** : une étude complémentaire à la première cartographie générale « ruissellement » portée par EPIDOR qui, malgré son intérêt technique, ne permettait pas une adaptation/une application simple des résultats dans les documents d'urbanisme. Le lancement de l'étude est effectif depuis le printemps 2020.
- **Demi-journée « zones humides », le 10 novembre 2020** : une rencontre dédiée à la formation et la sensibilisation des élus (notamment nouveaux élus) aux zones humides et à leur inventaire. Un évènement conduit par EPIDOR et le forum des Marais Atlantiques avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

doit être déposé en octobre, à l'initiative de l'ASA d'Arveyres-Génissac.

- **Site Web du SAGE** : un site d'infos en mouvement (des actualités régulièrement abondées), « une ressource » (sur l'environnement, le territoire et le SAGE).

Mme. Céline DELRIEUX, sur le point 2, insiste sur le fort attendu en matière de transcription du risque « ruissellement » dans les documents d'urbanisme.

M. Georges BARBEROLLE, sur le point 3, demande si une communication spécifique est prévue. En réponse, Mme. GUERIN indique qu'EPIDOR élaborera deux plaquettes destinées aux élus. La première plus généraliste abordera les SAGE de basse Dordogne (Dordogne Atlantique et Isle-Dronne) et la place laissée à la question des zones humides ; la seconde aura plus vocation à montrer en quoi ces milieux humides sont des atouts pour le développement des territoires et, sous quel angle stratégique, ils peuvent être appréhendés par les élus. L'initiative, en particulier de la deuxième plaquette, est saluée par le Bureau. La date de mise à disposition de ces supports reste à définir. Mme. NIGAY rend compte d'un travail au sein de l'Agence de l'Eau illustrant divers retours d'expérience en la matière. L'animatrice exprime tout son intérêt et en demande la communication, si cela est possible.



- **LIFE Dordogne / LIFE Palus d'Arveyres-Génissac** : deux projets déposés auprès de la Commission Européenne ; le premier vient d'être lauréat et va permettre d'engager un programme de restauration des écosystèmes sur l'axe Dordogne, notamment au niveau du Bergeracois. Le second



Questions diverses

M. Serge FOURCAUD ajourne la séance à 18h15 ; les questions diverses à l'ordre du jour seront reprises à l'occasion d'une autre réunion.

Il remercie, tout un chacun, de sa présence et de son active participation.

Après sondage, il fixe la **prochaine réunion de CLE au 15 décembre 2020**, en début d'après-midi. L'ordre du jour intéressera le diagnostic du SAGE (rapport minute à venir) et les enjeux.



Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64